

Financité

Ensemble, changeons la finance **magazine**

● Crise financière : stop ou encore ?

En est-on sorti ? Gestionnaires, régulateurs, politiciens s'expriment..., pp.5-9

Le système financier belge enfin protégé ?, p.9

● Pour une autre finance

Les quatre grands partis politiques francophones se prononcent, pp.8-9

Les groupes locaux FINANcité : ce qu'ils ont fait, ce qu'ils vont faire, p.12

NUMÉRO **21**
TRIMESTRIEL

MARS 2011

UNE PUBLICATION
DU RÉSEAU
FINANCEMENT
ALTERNATIF

BUREAU DE DÉPÔT:
6000 CHARLEROI

Soutenez
votre magazine,
abonnez-vous !

voir p. 13

Démocratie et finance

Alors que nous bouclons le dossier de ce numéro, consacré aux mesures publiques prises pour mieux réguler le secteur financier après la crise, je tombe sur le bulletin hebdomadaire du 9 février 2011 édité par BNP Paribas Fortis Private Banking, qui évoque notamment la situation en Égypte. Et d'y lire cette phrase qui vaut son pesant d'arrière-pensées: « Nous pouvons d'ailleurs nous demander si une démocratie à l'occidentale peut être la solution aux problèmes posés. »

BERNARD BAYOT,
directeur du Réseau Financement Alternatif

Ainsi, nous pensions naïvement que, parfois, les intérêts financiers faisaient tout ce qui est en leur pouvoir – et on sait, qu'il est important – pour échapper autant que faire se peut aux règles démocratiques censées protéger le consommateur et réduire les risques induits par des engagements hasardeux. Pas du tout! C'est la démocratie qui constitue un frein pour la bonne marche des affaires! Honni soit qui mal y pense.

Pourtant, quand la déconfiture pointe le bout de son nez, on est bien content de pouvoir compter sur l'État salvateur pour échapper au désastre. Selon la Cour des comptes, les sauvetages, en 2008, de Fortis, Dexia, Ethias et KBC ont coûté 20,020 milliards d'euros. L'année suivante, l'État a prêté 160 millions d'euros à la banque Kaupthing et injecté 141 millions d'euros dans le capital du véhicule regroupant les produits structurés de l'ex-Fortis. L'année écoulée, s'est ajouté le prêt de 758 millions d'euros consenti à la Grèce. Au total, l'État belge a dépensé 21,08 milliards d'euros en prêts et/ou injections de capitaux et a reçu en contrepartie 6,048 milliards d'euros, soit une facture nette de 15,03 milliards d'euros, à laquelle il faut ajouter 904 millions d'euros de charges d'intérêt découlant des opérations de financement entre septembre 2008 et août 2010. On dépasse donc 1500 euros par Belge!

Et ce n'est rien en comparaison de l'Islande où le désastre n'a pu être évité. On se souviendra que les trois grandes banques islandaises – Kaupthing était l'une d'entre elles – sont tombées en faillite en octobre 2008. Le gouvernement islandais a alors annoncé qu'il ferait jouer, pour ses citoyens, la garantie législative d'État sur les comptes bancaires. Mais ces banques avaient des filiales étrangères et leur disparition a obligé les gouvernements anglais et néerlandais à se porter au secours de 340 000 de leurs épargnants, à hauteur de 3,8 milliards d'euros. Ils ont ensuite réclamé à l'État islandais le remboursement de cette somme, qui représente 15 000 euros par Islandais ou 40 000 euros par ménage. Après diverses péripéties – dont le refus du président de la République de ratifier la loi qui autorisait ce remboursement et le rejet de celle-ci par 93% des Islandais à l'occasion d'un référendum – un nouvel accord a été négocié, qui réduit la charge d'intérêts sur cette dette et qui devrait être adopté par Reykjavik.

« La reconnaissance à la mémoire courte », écrivait Benjamin Constant. Plutôt que de se demander si « une démocratie à l'occidentale peut être la solution aux problèmes posés », les banquiers seraient sans doute bien avisés de faire preuve de davantage de modestie et de se demander si le système financier, tel qu'il s'est développé au cours des dernières décennies, constitue bien la solution aux problèmes des gens. Et d'accepter que les élus, qui sont les seuls à avoir la légitimité nécessaire, adoptent les réformes nécessaires pour que la finance serve l'intérêt général plutôt que de le desservir.

Actionnaires en action contre Total

Selon Greenpeace, Total prévoit d'investir entre 11 et 14,5 milliards d'euros dans l'extraction des sables bitumineux d'ici 10 à 15 ans au Canada. L'extraction de ce pétrole dit « non conventionnel » – il s'agit d'un mélange visqueux de sable, d'argile, d'eau et d'huile extra-lourde – pollue les sols, conduit à la destruction de la forêt boréale, et peut rejeter jusqu'à 4,5 fois plus de gaz à effet de serre que l'extraction de pétrole conventionnel. Phitrust Active Investors, société française de gestion d'actifs spécialisée dans l'engagement actionnarial, Greenpeace et le Natural Resources Defense Council, organisation environnementale basée à New York, pensent que les investisseurs de Total peuvent agir en faveur d'un changement vers un modèle énergétique respectueux de la planète. C'est pourquoi ils déposeront le mois prochain une résolution environnementale à l'assemblée générale de Total pour obtenir du groupe une analyse des risques financiers et environnementaux liés à l'extraction des sables bitumineux au Canada. Une première en France!

Les bassins de résidus ravagent la forêt boréale au Canada.
© Jiri Rezac Greenpeace



Encore plus d'emprunts en 2010



En 2010, le nombre de crédits aux particuliers enregistrés et le nombre d'emprunteurs ont crû, certes, mais dans une moindre proportion qu'en 2009. Les chiffres de la Centrale des crédits aux particuliers, registre national des bons et mauvais payeurs, démontrent cependant que le nombre de personnes avec « cinq contrats ou plus » a augmenté l'an dernier. De plus, on constate qu'entre 2004 et 2010, le montant moyen emprunté (tous crédits confondus) est passé de 33 751 euros à 49 444 euros, soit une augmentation de 46%!

Une situation qui pose plusieurs questions : qui sont ces prêteurs qui prêtent sans compter? Les dispositifs actuels de lutte contre le surendettement sont-ils suffisants? L'analyse des résultats de l'année 2010 permet d'en douter...

Visa ou visa?

Le groupe Visa a le sourire: les Belges paient de plus en plus de petits achats avec leur carte Visa. C'est ce qui ressort du rapport annuel du groupe publié le 19 janvier. Le nombre de transactions avec Visa a augmenté de 5,1% en 2010 en Belgique. Le montant moyen payé par carte Visa est désormais de 89,9 euros. *Le Belge voit plusieurs avantages à utiliser la carte Visa, comme l'étalement des paiements ou le fait que certains produits soient assurés*, a indiqué Michel Wielhouwer, country manager pour le Benelux. Cette augmentation du recours au paiement par carte de crédit est nettement moins réjouissante au regard des situations de surendettement liées aux ouvertures de crédits proposées par les banques et les grandes surfaces. Des propositions qui séduisent de plus en plus de Belges qui utilisent leurs cartes de crédit pour payer, avec intérêts, leurs achats quotidiens.



Réseau Financement Alternatif
Ensemble, changeons la finance

MÊME SI VOUS N'ÊTES PLUS LA, VOTRE INFLUENCE PERDURE. PLUS QUE VOUS NE L'IMAGINEZ.

Ajoutez une bonne cause dans votre testament et augmentez l'héritage de vos proches.

info@testament.be
0479 76 00 00

TESTAMENT.BE

Banque Triodos
Lettre Nationale
LE SOIR
C. ZIMIN

Taxer plus? Non, taxer mieux!

Trois cents personnes (membre d'ONG, de syndicats, d'associations) se sont réunies le 9 février devant le Ministère des Finances pour scander « Stop à l'évasion fiscale! ». C'est que le gouvernement aurait 25 milliards d'euros à trouver d'ici à 2015 pour combler le déficit public. Selon le Réseau pour la Justice Fiscale (RJF), initiateur de la manifestation, l'impôt est injustement perçu en Belgique et est source de précarité, car il favorise les grosses fortunes et sociétés au détriment des bas et moyens revenus. Le RJF demande notamment que les grosses fortunes soient imposées (ce qui rapporterait 8 milliards d'euros à l'État belge), que la lutte contre la fraude fiscale s'accroisse, que le secret bancaire prenne fin... Pour motiver le prochain gouvernement à prendre ses responsabilités, le RJF appelle les citoyens à signer sa pétition sur www.lesgrossesfortunes.be.



Selon les militants du RJF, taxer les grosses fortunes rapporterait 8 milliards d'euros à l'État.

Finance Watch: les banques n'ont qu'à bien se tenir!

Jusqu'à présent, le lobbying des ONG dans le domaine financier était quasi inexistant. C'est pourquoi 22 députés européens (à l'initiative du Vert, Pascal Canfin) ont lancé en juin dernier un appel à créer un « Greenpeace de la finance ». Leur objectif est de créer un contre-pouvoir aux lobbies financiers pour insuffler un peu plus de démocratie dans l'économie de marché. La nouvelle ONG, qui s'appellera Finance Watch, prend peu à peu forme. Une réunion s'est tenue le 3 février au Parlement européen avec les ONG intéressées. Quelque 160 parlementaires européens, toutes nationalités et tous groupes politiques confondus, ont déjà rejoint l'initiative. La Commission elle-même devrait contribuer au financement de Finance Watch, tout comme elle le fait pour le BEUC, qui défend les intérêts des consommateurs.

Microstart: le nouvel acteur du microcrédit à Bruxelles

Ils l'avaient annoncé : l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), organisme de référence français pour le microcrédit, la BNP Paribas Fortis et le Fonds européen d'investissement ont ouvert ce 28 février 2011 leur première agence de microcrédit à Bruxelles. Baptisée Microstart, l'entreprise vise à permettre aux petits entrepreneurs en quête de financement de mener leur projet à terme. Ce premier bureau a ouvert ses portes sur la place Bethléem à Saint-Gilles. Une seconde agence devrait voir le jour prochainement à Saint-Josse-ten-Noode.



Nouveau record belge?

La Belgique s'apprête peut-être à devenir le premier pays au monde à disposer d'un label légal pour les investissements socialement responsables (ISR).

C'est la conclusion d'un séminaire de travail organisé le 17 février 2011 par l'Administration fédérale, au cours duquel a été présentée l'étude menée par le Réseau Financement Alternatif sur la définition d'une norme d'ISR qu'un produit financier devrait respecter pour pouvoir être qualifié de « socialement responsable », « éthique » ou « durable ». À la suite de cette étude, l'Administration a chargé un bureau d'avocats d'écrire un projet de loi établissant cette norme. Ce projet a été dévoilé par ses auteurs, suscitant dans l'assemblée un large consensus sur la nécessité d'un tel label. Encore faut-il qu'une proposition de loi soit déposée en ce sens, en dépit de la crise politique qui interdit au gouvernement d'en prendre l'initiative. C'est ce à quoi différents parlementaires présents se sont engagés.



L'épargne éthique séduit les Belges!

En 2004, la banque néerlandaise Triodos, spécialisée dans le financement de projets durables, comptait 15.000 clients en Belgique. Ils étaient 43.000 en 2010! De l'épargne au crédit en passant par les fonds de placement, la Banque Triodos finance des projets durables en puisant dans l'épargne confiée par ses clients, particuliers et professionnels. Elle souhaite ainsi contribuer à la mise en œuvre de projets dans des domaines aussi divers que les énergies renouvelables, l'agriculture bio, les soins de santé, le social ou encore la culture. En 2010, les crédits de la Banque Triodos ont augmenté de 30% en Belgique pour atteindre 470 millions d'euros. Les dépôts de la clientèle ont progressé quant à eux de 12% pour atteindre les 790 millions d'euros.

L'approche adoptée par Triodos semble donc lui permettre d'échapper aux tourments du secteur bancaire et de poursuivre sa mission de banquier durable. La banque prévoit, pour 2011, une croissance similaire à celle de 2010.



Soutenez votre magazine, abonnez-vous!
voir p. 13

Robin des bois n'est pas mort!

Lancée en février 2010 en Grande-Bretagne, la campagne Robin Hood Tax vise à prélever une taxe sur les transactions financières. Cette taxe de 0,05% permettrait de limiter les fluctuations monétaires et de constituer un fonds pouvant représenter des milliards de dollars pour lutter contre la pauvreté ou encore le réchauffement climatique. La moitié des fonds recueillis grâce à la taxe demeurerait dans les pays donateurs, en guise de protection en cas de crise. L'autre moitié serait versée à des ONG dans le but d'aider à réaliser, entre autres projets importants, les Objectifs du Millénaire pour le développement. À la manière de Robin des Bois, l'idée est donc de prendre aux riches ce qui pourrait servir à reconstruire un système d'après-crise. L'initiative, soutenue par la Commission européenne, réunit ONG, prix Nobel (Joseph Stiglitz), associations et citoyens de plus de 20 pays à travers le monde. Un an après son lancement, plus de 76 000 personnes ont manifesté leur soutien sur le site de la coalition.

<http://robinhoodtax.org>
© AP PhotoMarkus Schreiber



FINANCité Magazine est une publication du RÉSEAU FINANCEMENT ALTERNATIF. Édité à 100 000 exemplaires, son but est de faire connaître la finance solidaire à un public le plus large possible. Il est réalisé grâce au soutien de la Région wallonne

Rédaction et abonnement: Chaussée d'Alseberg 303-309 - 1190 Bruxelles
Tél: 02 340 08 60 - Fax: 02 706 49 06
www.financite.be

Pour vous abonner à FINANCité Magazine, il suffit de verser 10€ sur le compte 001-1010631-64 (4 n° par an)
Pour vous abonner au Cahier FINANcité, il suffit de verser 35€ sur le compte 001-1010631-64 (4 n° par an)

Editeur responsable: Bernard Bayot

Ont collaboré à ce numéro: Antoine Attout, Bernard Bayot, Pascal Canfin, Annika Cayrol, Chris De Nooze, Mathilde Dupré, Vgaëlle Dupriez, Antonio Gambini, Olivier Jérusalmy, Jean-Denis Kestermans, Julien Lecomte, Nathalie Lemaire, Thibaut Monnier, Laurence Roland, Arnaud Zacharie.

Graphisme et mise en page: Louise Laurent (www.louiselaurent.be)
Illustration: Vincent Rif (www.vincenrnf.com)

Impression: Imprimerie Rémy Roto (www.remyroto.be)

Le Réseau Financement Alternatif est une association de promotion et de recherche sur la finance responsable et solidaire. Il est formé de plus de 90 membres associatifs dont la liste peut être consultée sur www.financite.be, rubrique recherche/membresRFA.



CRISE FINANCIÈRE: STOP OU ENCORE ?



SI LE SUJET VOUS INTÉRESSE, REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK POUR EN DISCUTER: groupe **FINANcité**

Trois ans après le début de la crise, la plupart des acteurs impliqués dans la débâcle sont toujours actifs. Le monde, pourtant, n'est plus tout à fait le même.

Trop gourmandes, les banques du monde entier ont servi de tremplin à la crise financière qui a débuté aux États-Unis. En se fournissant allègrement en crédits à haut risque – les fameux *subprimes* –, elles ont importé la crise. Dans leur course au profit, les responsables du chaos se sont munis d'outils toujours plus complexes. Même les agences de notation n'y ont vu que du feu. On voit aujourd'hui où cette logique spéculative nous a menés.

Alors que les mesures d'austérité s'enchaînent en Europe, nombreuses sont les banques qui renouent déjà avec le profit. C'est vrai, les États semblent se décider à imposer certains garde-fous à la finance. Mais le chemin vers une meilleure gouvernance des banques reste long et semé d'embûches. Celui qui pourrait mener vers un pouvoir financier au service de l'intérêt général l'est plus encore.

Quelles mesures ont donc été prises par nos élus pour mieux réguler la finance ? Telle est, plus que jamais, la question du moment.

“ **Le contribuable a assez donné.** ”

Didier Reynders, 14 février 2009

“ **Sauf accident majeur, cette opération [le plan de soutien aux banques françaises] n'aura pas de coût pour le contribuable.** ”

François Fillon, 15 octobre 2008

moyen. À ces déclarations s'ajoutent celles des politiciens qui annonçaient que le sauvetage des banques ou des États ne coûterait... rien aux citoyens.

LES SOLUTIONS DE SAUVETAGE

Tout d'abord, la **prise de participation**: l'État devient actionnaire d'une banque. Normalement, il s'agit là d'une opération, sinon rentable, à tout le moins « blanche » puisque l'État est censé pouvoir revendre ses parts une fois la tourmente passée. Dans la saga Fortis, la Belgique est devenue – pendant un temps – actionnaire à 99,93 % pour racheter des actions dont le prix était si bas que tout le monde voulait s'en débarrasser. Pour renflouer les banques, la Belgique a ainsi emprunté 6,7 milliards, sur lesquels elle paie des intérêts.

Ensuite, le **prêt** et la **garantie bancaire**. Les États et l'Union européenne ont également consenti des prêts. En 2009, la Belgique a prêté 160 millions d'euros à la banque Kaupthing. Les prêts peuvent aussi prendre la forme de garantie bancaire. Dans ce cas, l'argent n'est pas utilisé mais garanti au prêteur (un simple épargnant ou une banque) qu'il retrouvera son argent en cas de non-paiement du débiteur. Pour créer ces garanties ou prêter de l'argent, les États et l'Union européenne ont dû eux-mêmes emprunter sur les marchés, mais à un taux nettement inférieur à celui proposé aux marchés. Que coûtent de tels prêts au prêteur ? Rien en principe, puisque, pour autant qu'ils soient remboursés, il peut même s'attendre à des bénéfices sur le paiement des intérêts. Il en va de même pour la garantie bancaire qui, tant qu'elle n'est pas utilisée, ne coûte pas un sou

et peut même rapporter de l'argent puisque les banques et les États qui reçoivent cette garantie doivent également payer des intérêts.

Enfin, le **achat des titres toxiques** (appelé aussi « **structure de défaillance** »). À l'image du plan Paulson du Trésor américain qui, aux États-Unis, a permis de créer un fonds de 700 milliards de dollars destiné à racheter les actifs toxiques détenus dans les bilans des banques, la Belgique a injecté 141 millions d'euros dans un véhicule rassemblant les produits structurés de l'ex-Fortis. Ces actifs seront revendus une fois que les cours de la Bourse seront repartis à la hausse.

COÛT = 0 ?

Dire que le plan de sauvetage est totalement à charge du citoyen est faux, mais affirmer qu'il ne coûtera rien, voire qu'il rapportera de l'argent n'est pas exact non plus. Qu'un État ou que l'Union européenne emprunte, même à faible taux pour sauver une banque ou un autre État, et ce sont autant de millions de remboursement d'intérêts qui devront chaque année être portés au budget. Dans son dernier rapport, la Cour des comptes estime que la Belgique paiera 904 millions d'euros d'intérêts sur les emprunts nécessaires au sauvetage du système financier contractés entre septembre 2008 et août 2010. Certes, les pouvoirs publics ont été pratiquement obligés de sauver les banques et États en difficulté pour éviter des catastrophes économiques plus grandes encore, mais l'urgence dans laquelle ces plans de sauvetage ont été mis en œuvre n'a pas permis une remise en question du fonctionnement de l'économie et de sa financiarisation.

Fonds spéculatifs: le grand méchant loup ?

FINANcité a interrogé le gestionnaire d'un fonds spéculatif basé à Londres et soumis ses réponses à Pascal Canfin, Arnaud Zacharie et Antonio Gambini.

Interview

Pascal Canfin est ancien journaliste à Alternatives économiques. Depuis 2009, il est euro-député (Europe Écologie - Les Verts) et, entre autres, vice-président de la Commission spéciale Crise financière et économique. Il est également à l'origine de Finance Watch (voir p. 3).

Arnaud Zacharie et **Antonio Gambini** sont respectivement directeur et chargé de recherche au CNCDD-11.11.11.

À QUI LA FAUTE ?

Les fonds spéculatifs n'ont pas provoqué la crise. Cette affirmation est partagée par tous les intervenants, mais les explications diffèrent. Pour le gestionnaire, même s'il reconnaît qu'il y a eu des abus, la dernière crise est avant tout une crise du crédit privé (les ménages à qui on a prêté de l'argent alors qu'ils ne pouvaient rembourser), une crise des banques mal gérées qui ont acheté des produits sans en connaître le risque et une crise des États dont l'endettement est trop élevé. Pour Pascal Canfin par contre, les fonds spéculatifs n'ont certes pas provoqué la crise, mais ont joué un rôle certain dans son aggravation et sa propagation. Concernant la responsabilité des États, Antonio Gambini note que la crise de la dette publique n'aurait pas eu lieu sans crise de la dette privée. [...] Quant à l'idée que l'endettement excessif des États européens serait dû à une mauvaise gestion, c'est oublier qu'une bonne partie de cet endettement récent est directement liée au sauvetage du système financier par le contribuable !

UNE TAXE SUR LES TRANSACTIONS BOURSIÈRES ? (1)

Une telle taxe tuerait le marché des transactions automatisées, (2) remarque le gestionnaire. Pour lui, ce marché a pourtant son utilité: Vu le nombre de transactions qu'il engendre, le marché des transactions automatisées crée de la liquidité, ce qui permet au marché des investisseurs de SICAV de bien fonctionner. Antonio Gambini se réjouit de la faisabilité technique d'une telle taxe. Mais selon lui, le besoin de liquidité est un leurre: depuis trente ans, plus la liquidité a augmenté, plus les bulles et les crises ont été violentes. Et d'ajouter en réalité, les marchés financiers sont déjà ultraliquides, mais la prétendue liquidité des marchés a-t-elle – ne serait-ce qu'un tant soit peu – aidé le système financier à résister à la crise des subprimes ? Ce que confirme Pascal Canfin qui voit dans la mise en place d'une telle taxe la suppression des transactions



“ **L'argent va toujours vers l'endroit où il y a des opportunités.** ”

Warren Buffet dans son courrier aux actionnaires, 26 février 2011

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DE CETTE INTERVIEW SUR **financite.be**

Glossaire

Fonds spéculatif (hedge fund): vise la rentabilité absolue en spéculant sur l'évolution des marchés à la baisse ou à la hausse. Pour ce faire, il utilise principalement les produits dérivés, la vente à découvert et l'effet de levier. Ces fonds ne sont pas accessibles au grand public, mais uniquement aux investisseurs institutionnels et aux grandes fortunes.

Produit dérivé: contrat entre deux parties qui prévoit un échange (un achat par exemple) dans le futur à des conditions fixées au préalable. Normalement, il sert à couvrir le risque, mais est de plus en plus utilisé à des fins spéculatives.

Vente à découvert (short selling): consiste à vendre à terme un titre que l'on ne détient pas le jour où cette vente est négociée, mais qu'on se met en mesure de détenir le jour où sa livraison est prévue. Si la valeur du titre baisse après la vente à découvert, le vendeur peut racheter les titres au comptant et dégager une plus-value. Si, à l'inverse, elle monte, le vendeur risque une perte illimitée, tandis qu'un acheteur ne peut pas perdre plus que sa mise de fonds.

Effet de levier: stratégie d'investissement qui consiste à mobiliser, à côté de son propre argent, des sommes empruntées aux banques pour se lancer dans des opérations spéculatives. L'effet de levier permet aux *hedge funds* de multiplier les gains potentiels de leurs placements. Mais si leurs paris spéculatifs tournent mal, ils peuvent mettre en difficulté les banques qui leur ont prêté de l'argent.

Risque systémique: à la base du château, si une carte bouge, c'est tout le château qui s'écroule. Dans un système financier, chaque banque est interdépendante. Si l'une d'entre elles ne respecte pas ses engagements, le risque qu'elle prend peut entraîner l'effondrement du système financier.

Contrôle prudentiel micro/macro-économique: afin d'éviter qu'elles prennent trop de risques, les banques sont soumises à des règles prudentielles. Ces dernières s'appliquent sur le plan microéconomique: elles visent à vérifier que chaque banque prise individuellement est en bonne santé. On parle de règles prudentielles sur le plan macroéconomique lorsqu'il s'agit de règles qui visent à protéger le système financier dans son ensemble.

Retrouvez le lexique de la crise au complet sur **www.financite.be**

Qu'a coûté la crise aux citoyens ?

Entre quantification exacte et effets de manche destinés à rassurer ou à faire peur au citoyen, il devient très difficile de faire le tri dans la spirale des chiffres.

En bref

- Une multitude de chiffres circulent quant au coût de la crise.
- Les mécanismes de sauvetage ont eu différents coûts et conséquences.

LAURENCE ROLAND

ILLUSOIRE...

Calculer le coût de la crise dépend de ce qu'on y englobe: coût de la faillite de certaines banques, coût de la dévalorisation des capitalisations boursières, coûts liés à la diminution du crédit, à l'essoufflement de la croissance, à l'augmentation du chômage, des dépenses sociales, coût des plans de sauvetage des banques, des États... On le voit, la notion est large.

POUR LE CITOYEN ?

Calculer l'impact financier de la crise sur le citoyen s'avère tout aussi difficile et les chiffres avancés se révèlent tout aussi diversifiés. En novembre dernier, le *Tijd* annonçait que la crise avait coûté 600 milliards d'euros, soit 1200 euros par habitant de l'Union européenne. Le calcul se basait sur les montants de l'aide accordée à la Grèce et à l'Irlande, ainsi que sur le montant des intérêts que l'Europe devrait rembourser sur l'emprunt. En octobre 2008, Jean-Marc Nollet annonçait quant à lui que le plan de sauvetage des banques coûterait 732 euros par Belge moyen. *L'Écho*, quelques jours plus tard, en se basant sur la dévalorisation des avoirs boursiers des familles belges, parlait d'une perte de 7300 euros par Belge



Les paradis fiscaux existent encore

Ils peuvent être partout où un État a décidé de supprimer peu ou prou la fiscalité d'entreprises qui s'y installent, mais dont l'activité se situe ailleurs.

En bref

- Les paradis fiscaux constituent un lourd manque à gagner pour les États.
- Depuis 2010, la Belgique s'est dotée de nouvelles règles de lutte contre l'évasion fiscale.

BERNARD BAYOT

Les paradis fiscaux ne taxent que très peu voire pas du tout des sociétés – appartenant à un secteur spécifique ou pas – qui y sont installées, mais qui sont en réalité actives dans un autre pays (les sociétés offshore). Ils créent ainsi un sévère manque à gagner et un report de la fiscalité sur les consommateurs et les PME, qui subissent un taux d'imposition réel sur leurs bénéfices de 21 % – contre 13 % pour les grandes entreprises bénéficiaires de l'évasion fiscale⁽¹⁾. Chaque année, environ 800

milliards d'euros⁽²⁾ s'échappent des pays du Sud et sont détournés vers les paradis fiscaux, ce qui représente un manque à gagner de 125 milliards d'euros de recettes fiscales qui pourraient être investies dans la santé ou l'éducation, déclare Mathilde Dupré, chargée de plaider pour l'ONG CCFD-Terre Solidaire. «Paradis fiscal» rimant également avec «opacité totale», ils offrent des instruments de blanchiment à l'argent mafieux et favorisent la corruption.

LES DISPOSITIFS DE LUTTE

En 1989, le G7 a mis en place le **Groupe d'action financière** (GAFI) pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Le GAFI a adopté 49 recommandations et vérifie chaque année leur application par ses 33 États membres. Malheureusement, le GAFI n'a pas de force juridique contraignante et la «liste noire» des pays et territoires non coopératifs (PTNC) s'est totalement vidée depuis que la Birmanie en est sortie en octobre 2006⁽³⁾. C'est en réalité un succès très relatif puisque, pour sortir de la liste, il suffisait d'adopter les textes recommandés.

À son tour, l'**Organisation pour la coopération et le développement économiques** (OCDE) a mis en place au milieu des années 1990 un Forum sur les pratiques fiscales dommageables. Sont ainsi stigmatisés les pays et territoires pratiquant une imposition faible ou nulle, autorisant l'existence de sociétés-écrans et refusant de façon chronique l'échange de renseignements. Trente-cinq «paradis fiscaux» sont mis à l'index en juin 2000. Pour sortir de la liste, ils doivent lever le secret concernant les bénéficiaires réels des sociétés, trusts... et pratiquer effectivement l'échange d'informations. La dynamique est considérablement freinée en 2001

par la contre-offensive menée par un groupe de places offshore et surtout par l'arrivée au pouvoir des républicains aux États-Unis, auxquels les lobbies du pétrole et de l'armement font valoir l'intérêt de l'évasion fiscale. Depuis, il restait en 2008, trois «paradis fiscaux non coopératifs» (Andorre, le Liechtenstein et Monaco).

De son côté, le **G20** d'avril 2009 a pris plusieurs décisions essentielles pour lutter contre les paradis fiscaux, mais la liste noire qui en est ressortie a perdu de sa légitimité aux yeux de la société civile vu l'absence de territoires régulièrement cités pour leurs pratiques douteuses en matière fiscale ou financière (Hong Kong, Jersey, Guernesey, l'île de Man, l'Irlande, etc.). Pour le réseau d'ONG et d'experts Tax Justice Network (TJN), la liste des «territoires opaques» compte 60 pays (au nombre desquels la Belgique occupe la neuvième place).

ET EN BELGIQUE ?

L'État belge a pris des dispositions visant l'imposition des sociétés établies dans des États qui n'appliquent pas effectivement et substantiellement le standard OCDE en matière d'échange d'informations ou dont le taux nominal d'impôt des sociétés est inférieur à 10 %. Depuis le 1er janvier 2010, les paiements qu'une société effectue directement ou indirectement à des personnes établies dans les paradis fiscaux visés ne sont en effet plus déductibles au titre de frais professionnels lorsque la société omet de déclarer ces paiements sur le formulaire *ad hoc* ou ne peut justifier que ces dépenses répondent à des opérations réelles et justifiées.

Il est encore trop tôt pour évaluer les effets des nouvelles dispositions prises en Belgique, mais une chose est sûre, elles indiquent que les bonnes intentions exprimées dans les enceintes internationales n'ont pas, à ce jour, été transformées dans la réalité. Sans doute faudra-t-il qu'elles s'accompagnent d'une dose suffisante de courage politique pour qu'elles soient réellement mises en œuvre.

- Manuel Domergue, Paradis fiscaux: rien n'est réglé, Alternatives Économiques n° 298 - janvier 2011.
- Selon une étude de l'ONG américaine Global Financial Integration.
- www.fatf-gafi.org.

JUGE OU PARTIE ?

En évaluant la solvabilité de l'émetteur et en informant les investisseurs, les agences de notation sont censées renforcer l'homogénéité de l'information et assurer la transparence du système financier. Mais, qu'elles exercent à titre de conseillères lors du montage financier des produits ou à titre d'expertes pour la notation, ces agences sont des organismes privés payés, dans un cas comme dans l'autre, par les banques émettrices. Une position qui met fortement en doute leur indépendance d'esprit.

Une révision à la baisse de leur notation peut ainsi avoir des conséquences désastreuses sur l'économie. C'est exactement ce qui s'est passé avec la crise des *subprimes*.

En 2007, les agences de notation affirmaient aux investisseurs que les titres adossés aux crédits *subprime* étaient sans risques. Constatant que les défauts se multipliaient, elles ont alors revu à la baisse leur estima-

Ces maux qui font peur

Produits dérivés, fonds spéculatifs... Les deux sont intimement liés, les premiers étant largement utilisés par les seconds. Les uns comme les autres ont été accusés d'avoir précipité la crise financière.

En bref

- Les produits dérivés sont à l'origine des outils de gestion de risque.
- Leur utilisation a été détournée par les fonds spéculatifs.
- Leur fonctionnement est peu transparent.

LAURENCE ROLAND



LA DÉRIVE DES PRODUITS DÉRIVÉS

Les produits dérivés sont des produits financiers destinés à se prémunir contre le risque. Par exemple, une chocolaterie a besoin de cacao pour fabriquer ses produits; pour se préserver du risque de fluctuation du prix d'achat de cette matière première, elle acquiert, pour un prix déterminé, des options d'achat de cacao pour chacune des dates où elle doit se faire livrer; ainsi l'augmentation éventuelle du prix de cette matière première n'aura pas d'inci-

dence sur le prix de revient. Ce qui vaut pour les risques de cours des matières premières vaut également pour le risque de change ou le risque de crédit: j'accorde un prêt, mais je ne veux pas assumer le risque de défaut de l'emprunteur et je vends ce risque sur le marché. Fondamentalement, c'est donc un principe d'assurance: le fabricant laisse les risques à d'autres qui spéculent sur le fait que ces risques ne surviendront pas ou ne se réaliseront que dans une mesure limitée.

Les transactions sur les produits dérivés sont en forte croissance depuis le début des années 1980 et représentent désormais l'essentiel de l'activité des marchés financiers. Il en va de même pour les fonds spéculatifs. On estime qu'aujourd'hui il existe près de 10 000 fonds opérationnels dans le monde, gérant 1426 milliards de dollars d'actifs, soit plus de 700 % de plus qu'en 1995!

Les fonds spéculatifs travaillent le plus souvent à très court terme et ont comme finalité une forte rentabilité. Par conséquent, lorsqu'un fonds spéculatif devient actionnaire d'une entreprise, elle est obligée de réduire drastiquement et rapidement ses charges et de vendre ses actifs. Ensuite, un fonds spéculatif peut vendre rapidement une part importante du capital d'une entreprise qu'elle détient si cette dernière ne convient plus à la stratégie du fonds. Sous l'effet de la loi de l'offre et de la demande, la valeur de l'action de cette entreprise s'effondrera alors.

PLUS DE TRANSPARENCE

L'Europe a décidé de mieux encadrer les fonds spéculatifs et les produits dérivés. Pour les premiers, il s'agit d'une directive applicable au sein des États membres à partir de 2013. Pour les seconds, il ne s'agit encore que d'une proposition de règlement de la Commission européenne.

Jusqu'à présent, les produits dérivés se vendent de gré à gré (en général d'une banque

à une autre) par la conclusion d'un contrat entre les deux parties. Mais il est impossible d'estimer les risques puisque personne ne peut savoir qui a vendu quoi à qui et en quelle quantité. De plus, il existe une multitude de contrats, très complexes et conçus sur mesure.

Il a donc été proposé de créer un centre de référencement auquel les vendeurs de produits dérivés devront déclarer les transactions sur les produits dérivés. D'autre part, pour éviter que la faillite d'un vendeur ne se propage à l'acheteur, le G20 a proposé de créer une chambre intermédiaire qui s'interposera entre l'acheteur et le vendeur à la suite d'une transaction.

Concernant les fonds spéculatifs, la directive européenne veut permettre aux régulateurs d'avoir un meilleur contrôle des prises de risque. Pour être commercialisés dans l'Union européenne, les fonds spéculatifs devront obtenir un «passport européen». Le problème est que ce passeport sera délivré par une autorité de contrôle propre à chaque pays et par une autorité européenne. Cette solution risque fort d'encourager les gestionnaires à choisir leur pays d'enregistrement en fonction du degré de complaisance des autorités nationales à leur égard.

Cependant, un investisseur pourra toujours acheter des parts d'un fonds situé en dehors de l'Union européenne (par exemple dans un paradis fiscal) pour peu que ce fonds obtienne un passeport, patiente deux ans après l'entrée en vigueur de la directive, et signe un accord de coopération fiscale.

Les mesures d'encadrement, pour importantes qu'elles soient, ne paraissent pas suffisantes. Il faut dissuader la spéculation à court terme. Cette dissuasion peut se faire par l'introduction d'une taxe sur les transactions financières, qui serait trop faible pour entraver les transactions productives, mais constituerait, par l'effet de la répétition, un frein aux transactions spéculatives.

Les défauts dans leurs méthodes de travail ont conduit à des notations, trop liées au climat général du marché sans se préoccuper de savoir si le marché est trop optimiste ou trop pessimiste.

J.M.Barroso devant le Parlement européen, 5 mai 2010

tation ne suffira pas à sauver les marchés financiers des mouvements spéculatifs hasardeux qui les plongent dans l'instabilité. Tenir l'épargne hors de portée des spéculateurs et encourager les pouvoirs publics à se financer davantage auprès de leur population, plutôt qu'auprès d'investisseurs privés, est la première voie à emprunter.

1. Les trois agences de notation américaines Standard & Poor's, Moody's et Fitch Ratings se partagent à elles seules 85 à 90 % du marché. 70 autres agences se partagent les 10 à 15 % restants.

Noter en toute indépendance ?

Elles donnent un avis sur la solidité d'entreprises ou d'États. Mais qu'elles conseillent ou qu'elles notent, les agences de notation sont, dans les deux cas, payées par l'émetteur. Une situation qui ne favorise pas l'indépendance d'esprit...

AAA
BBB

En bref

- D'abord payées par les investisseurs, elles le sont maintenant par les émetteurs.
- Leurs erreurs ont démontré l'urgence d'une régulation.

THIBAUT MONNIER

Lorsqu'elles font leur apparition aux États-Unis au début du XXe siècle, les agences de notation sont payées par les investisseurs qui souhaitent savoir s'il est risqué ou pas d'investir dans tel État ou telle entreprise. Selon que la note est bonne ou mauvaise, l'investisseur décide d'investir ou non. Le système change à partir des années 1970: ce sont désormais les émetteurs, soit les entreprises et les États, qui paient les agences pour être cotés sur leur stabilité financière.

Bâle III: coup dur pour les banques ?

Les dirigeants des grandes banques centrales, réunis à Bâle en septembre dernier, sont tombés d'accord sur un vaste plan de réforme du secteur financier. Ces accords, s'ils vont dans le bon sens, ne font pas que des heureux. À juste titre ?



En bref

- Les banques devront être plus solvables à l'avenir.
- Cette nouvelle réglementation risque de handicaper les banques de détail.

THIBAUT MONNIER

Instauré en 1974, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire est un forum où se réunissent quatre fois par an les banques centrales de cinquante pays pour définir les règles prudentielles qui régiront l'ensemble des banques de la planète.

PLUS DE FONDS PROPRES

En cas de graves difficultés financières, les chances de survie d'une banque sont proportionnelles à l'importance de ses fonds propres, beaucoup plus qu'à sa taille. Les fonds propres représentent en effet ce que la banque possède (bâtiments, terrains, machines, trésorerie) moins ce qu'elle doit (ses dettes)⁽¹⁾. Conduire les banques à être plus solvables afin qu'elles puissent absorber les pertes en cas de crise est donc l'idée maîtresse de Bâle III. La nouveauté majeure est qu'elles devront l'être beaucoup plus et qu'elles devront y arriver via leurs fonds propres durs, c'est-à-dire composés uniquement d'actions et de bénéfices mis en réserve. Ceux-ci devront représenter 7% de leur activité de marché ou de crédit (contre 4% dans les accords de Bâle II).

LA FIN DES PETITES BANQUES ?

«C'est trop!» s'exclament les banques. Si elles doivent «geler» plus de fonds propres, elles

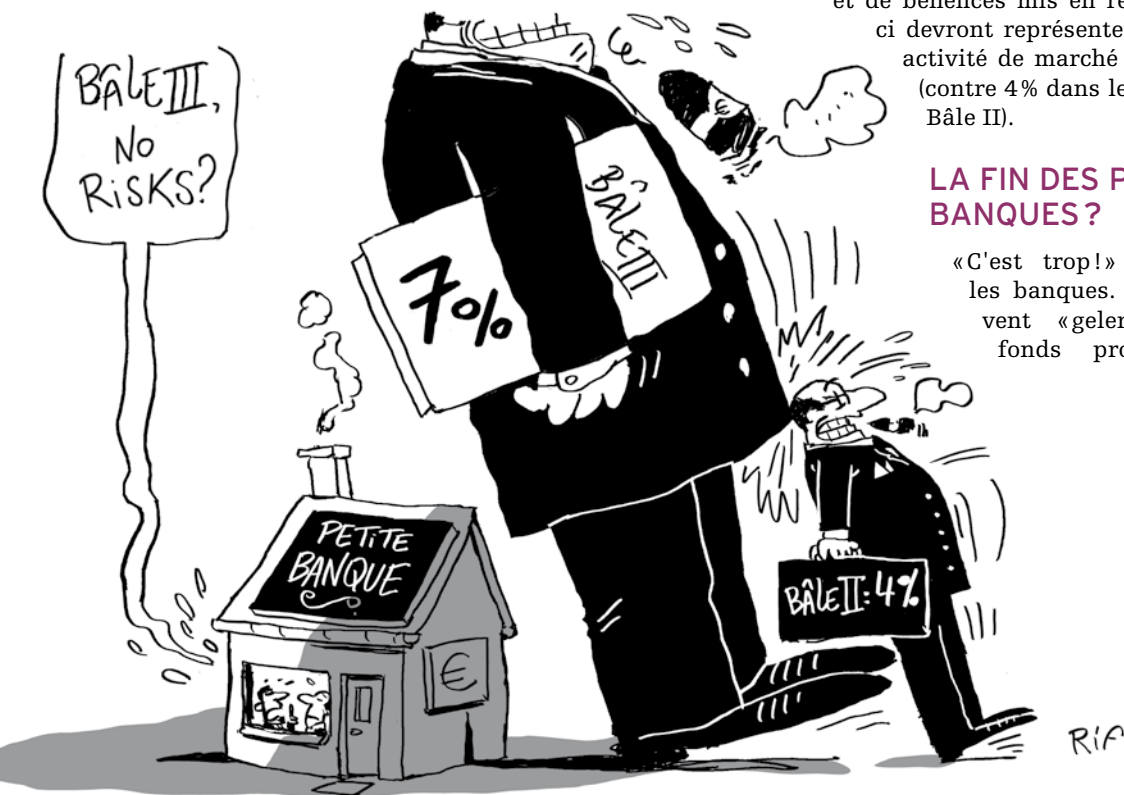
auront moins de ressources pour le crédit, préviennent-elles. Une conséquence d'autant plus dommageable pour l'économie européenne que 80% de son financement est assuré par les banques⁽²⁾.

Du côté des banques de détail, on estime que la réforme désavantage les petits par rapport aux grands groupes. *Les banques d'affaires et d'investissement – cotées en Bourse – y perdront quelques billes, mais n'auront pas de mal à trouver de nouveaux actionnaires pour lever de nouveaux fonds. C'est beaucoup plus compliqué pour les banques de détail qui travaillent main dans la main avec les entrepreneurs. Nous n'avons ni le même carnet d'adresses ni les mêmes clients*, déclare Chris De Noose, directeur du Groupe européen des banques d'épargne. Et d'ajouter: *La nouvelle réglementation concerne les activités reprises au bilan des banques. Mais une part substantielle des activités des banques d'affaires est réalisée hors bilan (shadow banking system). Les engagements hors bilan concernent notamment l'émission de titres adossés à des prêts hypothécaires, les garanties données sur des prêts, des opérations de marché du type swaps ou opérations à terme... soit les activités favorites des fonds spéculatifs!*

Si le Groupe européen des banques d'épargne considère que les nouvelles exigences en capitaux arrivent à point nommé, il n'en estime pas moins qu'il est urgent de réguler le *shadow banking system* et d'adapter les accords de Bâle aux banques de détail sans quoi ceux-ci risquent de porter atteinte à la diversité des acteurs bancaires en Europe.

Consultez tous les documents officiels du Comité de Bâle sur www.bis.org/list/basel3/index.htm

1. Bernard Bayot, *Bâle troisième*, www.financite.be, rubrique bibliothèque, février 2011.
2. Laura Raim, *La réforme bancaire de Bâle 3 pour les nuls*, L'Expansion, 13 septembre 2010.



Mesdames et Messieurs les élu(e)s, quelles sont vos trois priorités politiques pour changer la finance ?

La crise a démontré que ni les banques, ni les États, ni les citoyens n'étaient immunisés contre les dérives spéculatives. Si ce dossier met en avant les progrès réalisés en matière de régulation, il n'en démontre pas moins les lacunes persistantes. La finance ne pourra servir le citoyen qu'en adoptant un comportement plus responsable, plus éthique et plus solidaire. Le Réseau Financement Alternatif a publié en novembre dernier le Manifeste de la finance responsable et solidaire. Ce document balaie 12 points essentiels sur lesquels peuvent agir les différents niveaux de pouvoir pour œuvrer à une société plus juste et plus humaine. Le Réseau Financement Alternatif a demandé aux quatre grands partis politiques francophones de Belgique de choisir trois mesures prioritaires parmi les 12 points de ce manifeste.

ecolo

- 1) Tenir l'épargne hors de portée des spéculateurs et l'injecter dans l'économie réelle.
La recherche des profits les plus importants et les plus rapides, qui caractérise la spéculation financière, a des conséquences désastreuses sur les conditions sociales des travailleurs, sur l'emploi en général, sur l'économie réelle, mais aussi sur l'environnement. Il faut d'urgence arrêter cette course folle.
- 2) Stimuler un financement de la transition vers une société éco-solidaire dans le monde.
Notre Terre est arrivée à la limite de ses capacités d'absorption de la charge que font peser sur elle les activités humaines et industrielles.
- 3) Responsabiliser les banques sur le plan sociétal.
Avec l'épargne qui leur a été confiée par les travailleurs, elles ont posé des choix risqués, en négligeant les règles prudentielles dont elles n'auraient jamais dû se départir, aveuglées par la recherche de gains toujours plus élevés.

cdh

- 1) Tenir l'épargne hors de portée des spéculateurs et l'injecter dans l'économie réelle.
Il est crucial que tout citoyen ait le droit de savoir précisément où son argent sera utilisé, qu'il soit investi en Bourse ou simplement placé sur un compte, pour lui garantir ainsi des investissements sûrs et dans l'économie réelle.
- 2) Déterminer une norme minimale de l'investissement socialement responsable.
Ainsi, le cdH entend stimuler le financement de la transition vers une société éco-solidaire en Belgique et dans le monde, et positionner notre pays comme précurseur dans le domaine de l'ISR.
- 3) Établir une fiscalité éco-solidaire.
L'impôt doit être compris comme un moyen de financer les politiques publiques, de redistribuer les revenus et d'encourager des comportements socialement responsables.

PS

- 1) Déterminer une norme minimale pour l'investissement socialement responsable.
Or, il est important de rappeler que les investissements ne doivent pas uniquement répondre à des critères financiers. Ils doivent également intégrer des préoccupations sociales, éthiques, environnementales et de bonne gouvernance.
- 2) Garantir l'accès aux services bancaires de base, mais aussi d'épargne et de crédit.
La fonction première des marchés financiers est de mettre en contact ceux qui disposent d'une capacité d'épargne (les ménages essentiellement) et ceux qui sont à la recherche d'un financement à plus long terme pour planifier leur développement (entreprises, pouvoirs publics).
- 3) Rendre les investissements bancaires transparents.
À l'avenir, les pouvoirs publics doivent encourager le développement de nouveaux modes d'investissement privilégiant une approche sociétale.

MR

- 1) Établir une fiscalité éco-solidaire.
Diminuer la fiscalité sur le travail fait partie de nos priorités. L'enjeu est de rendre du pouvoir d'achat aux citoyens et valoriser le travail de manière à créer les bases d'une croissance durable et équilibrée.
- 2) Rendre les investissements transparents.
Il convient de mieux encadrer les produits dérivés et d'assurer la traçabilité des produits financiers. Par ailleurs, pour une meilleure information et protection des consommateurs, nous voulons renforcer le contrôle et les sanctions et améliorer les connaissances financières de chacun.
- 3) Arrêter les investissements dans les activités socialement nuisibles.
D'une manière générale, nous pouvons soutenir ce point, mais il manque de précision et reste vague. Les termes « socialement nuisibles » doivent être précisés, qu'entend-on par ces termes ?



RETROUVEZ LES RÉPONSES COMPLÈTES DES QUATRES GRANDS PARTIS FRANCOPHONES SUR financite.be

RETROUVEZ LE MANIFESTE DE LA FINANCE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE AU COMPLET SUR financite.be

Le monde politique, syndical et associatif réunis lors de la présentation du Manifeste de la finance responsable et solidaire en 2010.



Réveillez le cochon qui dort sur vos idéaux! [Financité](http://Financité.be)

[Financité](http://Financité.be) La finance solidaire existe, je l'ai rencontrée.



Quid de la Belgique ?

Si la Belgique a connu de belles avancées sur le plan prudentiel, elle en est toujours au point mort en ce qui concerne la protection des consommateurs.

En bref

- Une nouvelle architecture de contrôle du système financier a été dessinée en Belgique.
- Mais la protection des consommateurs contre les produits financiers doit encore être améliorée.

THIBAUT MONNIER

Présentation du rapport final du Comité Lamfalussy en juin 2009. De g. à d.: Didier Reynders, José Manuel Barroso, Herman van Rompuy, Alexandre Lamfalussy. © Union européenne, 2011



Si les institutions n'agissent pas, les marchés financiers le feront pour elles.

Herman Van Rompuy, lors d'une conférence organisée par l'ONG Friends of Europe, 14 octobre 2010

Près de trois ans plus tard, l'Agence de protection des consommateurs de produits financiers n'a toujours pas vu le jour. Quant à la réforme du contrôle du secteur financier, elle s'est concrétisée dans la Loi du 2 juillet 2010, instituant notamment un nouveau superviseur, provisoire, dans le monde de la finance belgo-belge: le Comité des risques et établissements financiers systémiques.

PROTECTION FINANCIÈRE

Vouloir se prémunir des dangers d'un produit financier sans en connaître les risques revient à vouloir conduire une voiture les yeux bandés, c'est le *crash* assuré!

À l'heure actuelle, la protection des consommateurs de produits financiers est entre les mains de la Commission bancaire, financière et des assurances (CBFA). Une responsabilité qui constitue un conflit d'intérêts aux yeux des auteurs de la proposition de loi de 2008 qui voient mal comment une institution aussi proche du secteur bancaire pourrait assurer une protection objective des consommateurs.

Quant aux représentants des organisations de consommateurs, leur message est clair: renforcer l'information sur les produits financiers, responsabiliser les banques et proscrire du marché belge les produits opaques sont les étapes clés pour assurer une bonne protection du public.

PROTECTION EXTRA-FINANCIÈRE

À ce stade, le conducteur a un œil libéré, l'autre reste voilé. Le consommateur doit aussi avoir accès à la finance éthique et solidaire et comprendre la finalité de cette appellation. La proposition de loi de 2008 comprend la mise en œuvre d'un système de compensations financières pour veiller à ce que les entreprises qui pratiquent la responsabilité sociale ne soient pas désavantagées par rapport à celles qui s'en moquent. Elle prévoit aussi la mise en œuvre d'une norme minimale à respecter pour qu'un produit puisse être qualifié d'«éthique». En outre serait interdit tout financement, depuis la Belgique, d'entreprises

et d'États qui se rendent coupables de violations des droits reconnus dans les conventions internationales ratifiées par la Belgique en matière notamment de droit humanitaire, de droits de l'homme, de droits sociaux et de dégradation intolérable de l'environnement.

LA FINANCE BELGE SOUS CONTRÔLE ?

Le rapport du Baron Lamfalussy publié en juin 2009 propose de renforcer la coopération entre la Banque Nationale de Belgique et la CBFA. Cette volonté sera traduite dans la Loi du 2 juillet 2010, organisée en deux phases. Dans un premier temps, le Comité des risques et établissements financiers systémiques (CREFS), opérationnel depuis octobre 2010 (il remplace ainsi le Comité de stabilité financière mis en place en 2002), est à même de sanctionner un organisme financier quand il estime que celui-ci est susceptible d'avoir un impact négatif sur la stabilité du système financier. Il s'agit des banques, assureurs, groupes financiers et *holdings* d'assurance susceptibles d'entraîner d'autres établissements dans leur chute en cas de difficultés. Le CREFS se voit également confier une nouvelle compétence, consistant à approuver les décisions stratégiques de ces établissements. Le CREFS doit donc veiller à la stabilité du système financier dans son ensemble pour éviter de nouvelles crises financières massives.

Organe transitoire, le CREFS devrait disparaître à partir du 1er avril 2011. Dans un deuxième temps donc, le contrôle prudentiel (voir définition p. 5) sera entièrement confié à la Banque nationale de Belgique tandis que la CBFA assurera la surveillance des marchés, le contrôle des intermédiaires et des produits, ainsi que le contrôle du respect des règles de conduite dans le chef des établissements de crédit, des entreprises d'investissement, des entreprises d'assurance, des fonds de pension.

L'architecture du contrôle prudentiel évolue donc en Belgique. Dommage que la protection des consommateurs n'ait, à ce jour, pas suscité autant d'intérêt.

Toisons, transformation et petit patapon

A QUOI SERT MON ARGENT ?

La laine est devenue un sous-produit de l'élevage de moutons. Dommage, eu égard à ses nombreuses qualités ! Reconstruire une « filière laine » ? C'est le projet d'éleveurs, artisans, associations et entreprises en province de Luxembourg. À l'initiative de NGE 2000.

En bref

- La laine est une matière première naturelle, riche et durable.
- Historiquement créatrice de richesses en Belgique, elle est maintenant transformée et valorisée en Asie.
- Chez nous, la filière commence à se reconstituer à partir de la province de Luxembourg.

YGAËLE DUPRIEZ

NGE 2000 (comme Nouveaux Gisements d'Emplois) initie, soutient et promeut divers projets en matière de développement local durable et

d'économie sociale dans la province de Luxembourg. Au nombre de ses objectifs : redonner à la laine sa force d'antan.

UN POUVOIR ISOLANT JAMAIS ÉGALÉ. ET POURTANT...

Tout éleveur de moutons s'est un jour posé la question : « Que faire de ma laine ? » Le petit éleveur, qui ne possède que quelques brebis, intègre la tonte dans le budget de son activité et ne s'en tracasse guère. Pour le gros éleveur, la tonte du cheptel représente un véritable coût. Pourtant, la laine est une matière première naturelle, biodégradable, aux usages multiples, au pouvoir isolant jamais égalé par les matériaux créés par l'homme.

La laine est actuellement vendue sur le marché international, où elle a peu de valeur. Et, comme elle est envoyée bien loin pour transformation, la plus-value sur cette transformation est enregistrée ailleurs, principalement en Chine. Elle reste donc ici un sous-produit qui ne participe ni à la création de revenus pour l'éleveur ni à la création d'activités ou d'emplois dans la région de production.

Voici deux siècles, Verviers était la capitale mondiale de la laine. Ce secteur d'activité donnait de l'emploi à de nombreux artisans et usines renommés pour la qualité de leur travail. Puis, petit à petit, à partir de la crise de 1930 et, surtout, à partir des années 60 quand la fibre synthétique a été présentée comme la panacée, ce fut le déclin.

RECRÉER UNE FILIÈRE LAINE

Il y a encore, en Wallonie, des artisans mâtassiers, des fabricants de couettes ou de feutre. Il y a (de nouveau ?) de nombreux artistes qui filent, tissent, feutrent, tricotent, fabriquent vêtements, chapeaux, bijoux, objets de décoration, etc. en laine. Car, oui, la laine revient à la mode grâce aux designers qui ont pu y voir un « re-nouveau ». Il y a ceux qui vendent un excellent isolant thermique *made in*

France à base de laines traitées naturellement contre les mites, les magasins de pelotes, les musées de la laine, les associations d'éleveurs, les tondeurs, les passionnés...

Alors, est-il possible de recréer une filière laine ? Pour lancer le débat, NGE 2000 a organisé le 3 septembre 2010 une matinée de rencontre entre éleveurs, artisans, tondeurs, commerçants, associations, etc.

Près de 60 d'entre eux ont répondu à l'appel. Après trois exposés sur des initiatives positives autour de la laine, en France et en Belgique, le travail de réflexion en commun a permis d'aborder, entre autres :

- les difficultés de la filière industrielle (type isolant), confrontée à de rudes concurrences, et les possibilités de tenter l'aventure, malgré tout, pour les gros volumes de laine non appropriés au textile ;
- la professionnalisation de la récolte des laines ;
- la question des labels de qualité (bio, locale, iso, etc.) ;
- la nécessité d'une étude économique permettant de chiffrer les débouchés locaux potentiels pour les laines locales ;
- la communication « grand public » sur les qualités de la laine ;
- la mise sur pied d'une plateforme d'échange : offre et demande de laine, produits transformés, informations, conseils, achats groupés de matériel, formations, etc.

Il y a manifestement une volonté commune de remettre sur pied une filière de la laine. Une filière qui aurait des débouchés différents selon les types de laines et les volumes. Un comité de pilotage de la filière va voir le jour, composé de personnes ayant un intérêt pour la laine. Il déterminera comment avancer concrètement, quelles actions mettre en place et comment les personnes intéressées par cette filière peuvent se rencontrer. NGE 2000 continuera son travail de soutien et de coordination.

Et, cerise (ou pompon ?) sur le gâteau : les députés provinciaux présents se sont engagés à soutenir les initiatives en la matière.

Investir dans l'économie réelle et durable

A QUOI SERT MON ARGENT ?

Le contexte actuel montre que le projet d'une société plus solidaire porté par Crédal depuis sa création est plus que jamais d'actualité.

En bref

- Le nombre de demandes pour des microcrédits ne cesse d'augmenter.
- Aujourd'hui, plus de 1.500 coopérateurs ont rejoint Crédal pour soutenir des projets durables.

ANNE-SOPHIE COLLARD

Au début des années '80, la Belgique est marquée par la crise mondiale qui suit le choc pétrolier de 1979. C'est à cette époque qu'un groupe de citoyens milite pour une meilleure utilisation de leur argent et fonde Crédal (le Crédit Alternatif) en 1984. En 2011, la Belgique garde des traces de la crise économique et financière qu'elle a connue deux ans auparavant.

Crédal soutient la production locale. Ici, des travailleurs en formation de La Bourrache, une entreprise active dans le maraîchage biologique.



CRÉDAL :
Tel: 010 48 33 50
credal@credal.be
www.credal.be



UN MOTEUR POUR UNE AUTRE ÉCONOMIE

Les effets de la crise ont été durement ressentis par les personnes à revenu modeste, d'une part, et par des organisations du secteur de l'économie sociale, d'autre part. En effet, depuis 2008, Crédal a vu augmenter considérablement le nombre de demandes pour des microcrédits pour lancer une activité professionnelle ou pour faire face à des besoins élémentaires. Dans le secteur de l'économie sociale, les entreprises centrées sur la manutention sont particulièrement confrontées au problème de la délocalisation, notamment en Asie.

Les situations difficiles que connaissent ces personnes et ces organisations interpellent Crédal, qui se veut un véritable soutien. En tant que moteur d'une économie réelle et durable, son action se tourne également vers des projets qui portent ces valeurs. Par exemple, Les Tournières à Liège, d'abord client, puis coopérateur de Crédal, achète et rénove des bâtiments afin de proposer des logements à des prix modérés. Crédal soutient par ailleurs des initiatives de production locale, telle que La Bourrache. Cette Entreprise de Formation par le Travail est active dans le domaine du

maraîchage biologique et de l'entretien écologique de parcs et jardins.

DE L'ENGAGEMENT À L'ACTION

Malgré ses effets désastreux, nous devons relever le défi de faire de cette crise une opportunité dans la construction d'un monde plus juste et plus durable. D'ailleurs, les coopérateurs de Crédal ne s'y sont pas trompés : en 2010, les fonds de la coopérative ont augmenté de 20%. Les projets soutenus sont aujourd'hui financés par l'épargne de plus de 1.500 coopérateurs, qui sont chaque année plus nombreux.

Les citoyens s'investissent aussi personnellement dans des activités à haute valeur ajoutée sociale et humaine. Depuis quelques années, de nombreux bénévoles engagés chez Crédal proviennent du secteur bancaire. Ils ont choisi de donner un autre sens à leurs compétences en les mettant au service de micro-entrepreneurs ou de personnes en difficulté.

Crédal, l'argent solidaire

Depuis 1984, des coopérateurs placent leur épargne à Crédal dans une optique de solidarité et d'utilisation transparente de leur argent.

Avec ces fonds, Crédal octroie des crédits solidaires à des associations et entreprises d'économie sociale, des microcrédits à des entrepreneurs exclus bancaires et des microcrédits personnels à des particuliers ayant des revenus modestes.

A côté de cette activité de financement, le Groupe Crédal est engagé dans des activités d'accompagnement. D'une part, Crédal Conseil soutient des associations et entreprises d'économie sociale. D'autre part, Affaires de Femmes Femmes d'Affaires (AFFA) a développé une méthode inédite d'accompagnement de femmes qui veulent entreprendre.

Graines de médiateurs

A QUOI SERT MON ARGENT ?

L'Université de Paix propose à plus de 500 enfants un programme d'éducation citoyenne visant à les rendre autonomes dans la gestion de leurs conflits au quotidien.



UNIVERSITÉ DE PAIX ASBL
4, boulevard du Nord - 5000 Namur
Tel: 081 55 41 40 - info@universitedepaix.be
www.universitedepaix.be
Responsable du programme:
j.duelz@universitedepaix.be

En bref

- Vivre ensemble, comprendre, communiquer, agir.
- Le programme éducatif « Graines de médiateurs » touche chaque année plus de 500 enfants.

JULIEN LECOMTE

Le projet « Graines de médiateurs », soutenu par la Fondation Bernheim, a pour finalité d'accompagner les enfants dans l'apprentissage de la prévention et de la gestion de leurs conflits. Via un programme qui s'étale sur deux années scolaires, l'Université de Paix propose des outils, temps de réflexion et activités pratiques afin de contribuer à une éducation citoyenne durable des jeunes.



QUATRE « ROUAGES »

L'Université de Paix applique une méthodologie propre par rapport à l'apprentissage de la gestion des conflits au quotidien. Quatre « rouages », piliers de l'expérience du conflit, sont distingués et travaillés.

Un premier rouage est le « vivre-ensemble » : par des activités de mise en situation, il est question ici de créer du lien, d'apprendre à se connaître. Le « comprendre », ensuite, consiste en un temps de réflexion sur les attitudes, perceptions et ressentis par rapport au conflit. Le pôle « communiquer » exerce quant à lui l'écoute et l'expression. Enfin, l'« agir » invite à passer à l'action, en tant que partie ou comme tiers intervenant.

Illustrons concrètement une des dimensions du projet. En début de parcours, dans une classe où l'enseignant suit le programme

pour la première année, 10% des enfants seulement distinguent correctement les faits des jugements. En fin de cette même année scolaire, 50% sont à même de faire le discernement. Dans une classe où l'enseignant a été formé un an, le pourcentage initial est déjà de 60%, et de 80% en fin d'année.

Catherine Bruynbroeck, enseignante à Ixelles, témoigne : *Lorsque j'ai débuté, ma classe était réputée comme « très difficile », les professeurs s'en plaignaient beaucoup. Les exercices ont mis du temps à faire de l'effet, mais petit à petit, quelque chose s'est produit et c'est devenu une classe dynamique, des enfants avec qui l'on peut avoir des échanges très enrichissants, le tout dans le respect des règles de vie en école. Nous avons mutuellement changé nos regards sur l'autre.*

UN TRAVAIL SUR LE LONG TERME

En 2011, les activités du cursus « Graines » ont été menées dans 24 classes, de 11 écoles

différentes (tous réseaux confondus) situées en Communauté française. Depuis son lancement, le programme concerne chaque année plus de 500 enfants de troisième et quatrième année primaire, mais aussi leurs parents, leurs instituteurs et institutrices, ainsi que les directions.

En pratique, ce travail mobilise des formateurs et collaborateurs extérieurs à raison d'une séance de deux périodes de cours par classe et par mois.

Aux activités en classe, il faut ajouter les journées ou soirées de formation et d'information des enseignants, parents et directions : coaching des professeurs après chaque activité, journées à l'Université de Paix... L'idée est que les outils présentés puissent être mis en œuvre de manière autonome tant par les enfants que par les personnes qui en ont la charge. Au terme des deux années, l'enseignant doit être capable de réaliser le programme dans ses nouvelles classes.

Présentez votre offre ISR !

L'investissement socialement responsable (ISR) et la finance éthique et solidaire ont le vent en poupe. L'offre sur le marché est en constante augmentation, si bien qu'il devient difficile pour les épargnants de s'y retrouver.

FINANCité Magazine, en tant que média d'information sur la finance éthique et solidaire vers le grand public, est unique. Il n'existe aucune autre publication de promotion et de vulgarisation de la finance éthique et solidaire à si grande échelle en Belgique.

NOUS VOUS PROPOSONS DE :

- montrer au grand public que **votre institution se soucie elle aussi de responsabilité sociétale ;**
- proposer **une meilleure information** sur les possibilités existantes en matière de finance éthique et solidaire ;
- **plus concrètement, faire connaître vos produits** auprès d'un public différent de votre public habituel ;
- **augmenter la souscription** de vos produits via des canaux différents des vôtres.

Vous êtes intéressé(e) ? Contactez-nous au 02 340 08 62 ou par mail à thibaut.monnier@rfa.be



L'argent n'a pas d'odeur, nous avons des valeurs.

Financité

Financité

Le Réseau Financement Alternatif vous intéresse ? Devenez membre !



Agir

1001 façons de découvrir ou promouvoir la finance solidaire !

Ensemble, changeons la finance

Financité
www.financite.be

Les groupes locaux FINANcité

Envie d'investir ou de vous investir dans la finance responsable et solidaire ? Rejoignez le mouvement citoyen FINANcité grâce aux groupes locaux FINANcité existants ou créez-en un dans votre région avec notre soutien.



De plus en plus de citoyens s'interrogent sur les dérives de la finance.

La crise financière l'a montré à souhait. Il y a, d'un côté, les épargnants « bons pères et bonnes mères de famille » et, de l'autre côté, des mécanismes financiers qui évoluent en dehors de toute réalité concrète et de l'économie réelle.

Les groupes FINANcité sont formés de personnes que le sujet interpelle et qui souhaitent s'informer ou informer d'autres, interpeller ou agir.

Contactez-nous :
02 340 08 63
citoyen@financite.be

Financité
Groupes locaux



8 Groupes déjà formés

En cours / En projet

Découvrez d'autres façons de faire de la finance et rencontrez d'autres personnes qui, elles aussi, s'engagent dans une finance éthique et solidaire.

PRINCIPALES THÉMATIQUES DES GROUPES LOCAUX

- La sensibilisation à la finance responsable et solidaire.
- Les monnaies complémentaires.
- L'investissement local, durable et socialement responsable.
- Les coopératives citoyennes d'investissement dans des projets locaux.
- L'épargne vs le crédit.

CE QU'ILS ONT FAIT :

- **FINANC'Éthique Mons :** poursuite des réunions de préparation du projet de monnaies complémentaires. Division en sous-groupes de travail : groupe financier, groupe de communication et groupe pour le contact avec les commerçants.
- **Groupe d'investisseurs alternatifs à Bruxelles :** mise en place du statut et des modalités financières communes. Présentation de 3 produits financiers ISR.
- **FINANC'ité Lorraine :** les Lundis de la Monnaie à Meix-devant-Virton.
- **FINANC'ité Bruxelles :** le jeu de la ficelle financière avec les migrants de la Fédération des Équatoriens de Belgique. Préparation des activités de sensibilisation.
- **FINANC'ité Liège :** le jeu de la ficelle financière avec les Équipes populaires.
- **FINANC'ité Louvain-La-Neuve :** première rencontre du groupe et choix des activités de sensibilisation et d'alternatives concrètes en matière de finance solidaire.

CE QU'ILS VONT FAIRE :

- **Le 1er Conseil des groupes locaux se réunira le 26 mars à Namur.**
- **FINANC'ité Marche :** 16/03 et 23/03 - Une première rencontre du groupe aura lieu au Centre culturel de Rochefort le 16/03 à 20h pour assister à la projection du

film *Capitalism: A Love Story*, suivie d'un débat. Réflexion sur l'investissement local, durable et socialement responsable le 23/03 à Marche.

- **FINANC'Éthique Mons :** 24/03 à 19h30 - formation sur le modèle des coopératives citoyennes. Poursuite des contacts avec les commerçants et lancement de la monnaie locale à l'institut IESPP de Mons. Présentation du projet aux commerçants, plan financier et marketing pour la mise en place d'une monnaie locale à Mons.
- **Groupe d'investisseurs alternatifs à Bruxelles :** Poursuite des recherches de placements financiers ancrés dans l'économie réelle avec une plus-value sociale et environnementale.
- **FINANC'ité Lorraine :** poursuite de la préparation du lancement d'une monnaie locale.
- **FINANC'ité Bruxelles :** préparation d'un événement à Ixelles sur le thème de la finance éthique et solidaire. Le 19/03 : congrès des maisons médicales – atelier de présentation des alternatives existantes au niveau de la finance solidaire.
- **Le 24/03 avec Nature et Progrès Bruxelles :** le jeu de la ficelle financière - séance de jeu suivie d'un débat sur la mise en place d'alternatives, tant au niveau individuel que collectif.
- **FINANC'ité Louvain-La-Neuve :** choix des activités de sensibilisation et réflexion sur la mise en place d'une monnaie locale.
- **FINANC'ité Liège :** choix des activités de sensibilisation.

EN COURS - EN PROJET :

Certains groupes sont en train de se former ou sont en projet. D'autres n'attendent que vous pour se lancer.

Bruxelles : thématiques liées aux migrants, à la sensibilisation aux risques de surendettement, à l'épargne, aux transferts internationaux.
Huy : sensibilisation, interpellation.
Ciney, Gesves : sensibilisation, soutien aux initiatives locales.

Les formations ont lieu de 12h30 à 14h à l'adresse bruxelloise du Réseau (chaussée d'Alseberg n° 303-309 à 1190 Bruxelles). La participation à ces ateliers est gratuite, mais l'inscription est vivement recommandée. Venez partager votre sandwich avec nous, les boissons vous sont offertes.

Pour vous inscrire, téléphonez au 02 340 08 62 ou envoyez un courriel à info@rfa.be.



Financité
Ensemble, changeons la finance

Le magazine de la finance citoyenne

Abonnez-vous via www.financite.be



S'ABONNER EN UN CLIC !

S'abonner en ligne, c'est facile et rapide. Rendez-vous dans la rubrique **catalogue** sur www.financite.be et suivez les instructions. Vous recevrez un mail de confirmation aussitôt votre commande effectuée et pourrez recevoir le FINANcité Magazine dans votre boîte aux lettres.

Soutenez votre magazine : abonnez-vous !

Depuis 2006, FINANcité Magazine se bat pour vous informer et apporter un regard différent sur la finance. À travers les dossiers, FINANcité Magazine aborde les **préoccupations** de tous sous l'angle de la finance responsable et solidaire et donne des **pistes d'actions concrètes** pour ceux qui veulent faire un pas de plus vers la finance responsable.

Ce travail de recherche et d'investigation se veut être au service des citoyens. Il doit offrir la possibilité à tous d'être tenu au courant des alternatives existantes en matière financière.

Informez, investigatez, étudiez, comparez... C'est notre travail et nous avons besoin de vous pour l'accomplir !

Parlez-en autour de vous, abonnez-vous, offrez un abonnement, motivez votre entourage à s'abonner ou faites un don. **Le FINANcité Magazine a besoin de vous !**

Vous pouvez, dès maintenant, verser un don sur le compte 001-1010631-64 avec la mention « don ». À partir de 40 € par année civile, vous recevrez une attestation fiscale. Vous avez peur d'oublier ? Optez pour l'ordre permanent.

L'argent et ta vie : exposition

Du 14 janvier au 15 juin 2011, l'exposition « L'argent et ta vie ! » tentera de conscientiser les jeunes à l'argent.

Comment le gagner ? À quoi le dépenser ? Épargner ou emprunter ? Les adultes ne sont pas les seuls à devoir opérer des choix. Les jeunes aussi découvrent très tôt que tout choix s'accompagne de conséquences. Comment faire les bons choix ? Quel choix apportera équilibre et satisfaction ? Ou risque d'être désastreux ?

L'exposition peut se visiter en individuel ou en groupe. Les groupes ne peuvent y accéder que moyennant réservation. L'entrée est gratuite pour les groupes scolaires.

Suite au grand succès de l'exposition, le musée n'est plus en mesure de prendre de nouvelles réservations pour des visites guidées avant le 1er juin. Jusqu'au 15 juin inclus, l'expo reste néanmoins accessible pour des visites libres en groupe, en famille ou individuellement pendant le week-end et les vacances scolaires.

Quand ? Du 14 janvier au 15 juin 2011 inclus, du mardi au dimanche inclus. De 10 à 18 heures.

Où ? Au Musée de la Banque nationale de Belgique, rue du Bois Sauvage, no 10 à 1000 Bruxelles.

Tarifs ? Payant du mardi au vendredi (5 € max.), gratuit le samedi et le dimanche et tous les premiers mercredis du mois.

Tél. : 02 211 22 06 ou 02 221 36 21
Plus d'informations sur www.nbbmuseum.be

L'argent et ta vie



Vous aussi...

TENEZ VOTRE ENTOURAGE INFORMÉ !

En distribuant le FINANcité Magazine autour de vous, vous contribuez à sensibiliser le grand public à une pratique plus responsable de l'argent. C'est pourquoi, à partir d'une diffusion de 25 FINANcité Magazine, nous vous fournissons gratuitement. Contactez-nous au 02 340 08 62 ou via info@rfa.be. N'hésitez pas à nous proposer d'autres façons de faire passer le message : organisation d'une conférence sur la finance éthique et solidaire dans votre commune, lien depuis votre site Internet, etc.

DEVENEZ MEMBRE DU RÉSEAU FINANCEMENT ALTERNATIF

Vous donnerez plus de poids à tous ceux qui soutiennent que la rentabilité de l'argent peut être non seulement économique, mais aussi sociale, environnementale et humaine. Une fois membre, vous ferez entendre votre voix en participant aux assemblées générales du Réseau Financement Alternatif ; vous recevrez un abonnement d'un an au FINANcité Magazine (valeur 10 €) ainsi que plein d'autres avantages. Pour devenir membre, il suffit de verser 25 € sur le compte 001-1010631-64 du Réseau Financement Alternatif avec la mention « membre RFA ».

OFFREZ UN AN D'ABONNEMENT AU FINANcité MAGAZINE !

Le FINANcité Magazine est une publication trimestrielle distribuée à 100 000 exemplaires et destinée à mieux faire connaître la finance responsable et solidaire en Belgique.

Abonnez-vous : vous recevrez chaque trimestre dans votre boîte aux lettres votre précieux magazine ; vous serez informé des dernières nouvelles sur la finance responsable et solidaire ; vous contribuerez ainsi à mieux faire connaître la finance éthique et solidaire.

Pour vous abonner, il vous suffit de verser 10 € (avec la mention Abonnement FINANcité + votre nom) sur le compte 001-1010631-64 du Réseau Financement Alternatif. Envoyez-nous par courriel ou par courrier postal une confirmation de l'adresse postale du ou des destinataires à commandes@financite.be ou au Réseau Financement Alternatif, chaussée d'Alseberg, 303-309, 1190 Forest.

En direct de financite.be



TOP 5 DES ARTICLES LES PLUS CONSULTÉS

1. AIS une formule 2 en 1
2. Il était une fois les subprimes
3. Vers une banque d'intérêt général
4. Le début du logement coopératif
5. Faut-il supprimer l'intérêt ?

DÉCOUVREZ NOTRE NOUVELLE RUBRIQUE COMPRENDRE LA FINANCE

Le mot finance vous effraie. Pire, c'est du chinois pour vous ? Pas de panique, rendez-vous sur le site www.financite.be. Le bon endroit pour trouver la réponse à vos questions. Dans cette nouvelle rubrique, vous trouverez des articles concrets sur le B.A.-BA de la finance, des glossaires de mots compliqués expliqués simplement, ainsi que des jeux de rôle ou de plateau.



Choisissez le projet que vous voulez soutenir.

Financité

Financité

Financer une multinationale ou un projet social ?



C'est quoi, une banque ?

Le métier de banquier est apparu il y a quelques milliers d'années afin de faciliter les échanges commerciaux.

La banque, familiale à l'origine, est aujourd'hui tentaculaire. Les hommes qui l'ont créée tentent maintenant de limiter son champ d'action.

Vous voulez voir des sujets traités ?
Faites-en nous part à info@financite.be

Chaque numéro du FINANcité Magazine vous propose de confronter un sujet financier à la finance éthique et solidaire.

La finance éthique et solidaire...

... et les paradis fiscaux

... et la spéculation sur les matières premières

... et la titrisation

... et la régulation

L'histoire prouve que la combinaison au sein d'un même organisme des activités de dépôt et d'investissement comporte un risque accru en cas de choc boursier.



LE GLASS-STEAGALL ACT

À la suite de la crise de 1929, le législateur étasunien est intervenu et a adopté le *Banking Act*, plus connu sous le nom de *Glass-Steagall Act*, pour, entre autres, séparer les métiers de banque de dépôt et de banque d'investissement. Mais depuis 1999, la législation a été assouplie, notamment par suite du lobby de Citibank, qui souhaitait s'associer avec la compagnie d'assurances Travelers Group. Désormais, une institution financière peut à nouveau combiner les métiers de banque de dépôt, banque d'investissement et compagnie d'assurance.

L'histoire prouve que la combinaison au sein d'un même organisme – qu'il soit banque ou *holding* – des activités de dépôt et d'investissement comporte un risque accru en cas de choc boursier.

ET MAINTENANT ?

De nombreuses voix s'élèvent pour faire entendre cette analyse. Aux États-Unis, l'ancien gouverneur de la Réserve fédérale, Paul Volcker, par exemple, a avancé l'idée d'un retour au *Glass-Steagall Act* par le biais d'une remise en vigueur du texte de loi originel ⁽¹⁾.

En Europe, un nombre grandissant d'experts se prononcent en faveur de l'adoption de législations bancaires strictes inspirées du Glass-Steagall Act. En Belgique, la commission spéciale Lamfalussy, chargée d'examiner la crise financière et bancaire, a recommandé la réintroduction d'un modèle d'activité bancaire classique, transparent pour les clients, dans le cadre d'un établissement financier spécial. Elle souhaite opérer une séparation claire entre la banque de dépôt et la banque commerciale.

Si tout le monde semble d'accord, qu'attendent nos politiciens ? Quelle réponse pouvons-nous trouver, autre que la peur de ces derniers de déstabiliser un système (bancaire) qu'ils estiment encore fragile ?

1. Bernard Bayot, *Faut-il supprimer l'intérêt ?*, Réseau Financement Alternatif, novembre 2010.
2. Louis Uchitelle, « Volcker Fails to Sell a Bank Strategy », *The New York Times*, 20 octobre 2009.

Épargnez malin

Aperçu des produits financiers solidaires en Belgique

Pratiquement tous les Belges possèdent un compte d'épargne sur lequel ils déposent (une partie de) leurs économies en attendant d'en avoir besoin. Avec cet argent placé, ils perçoivent 1, 2, voire 3 % d'intérêts annuels. D'autres investissent une partie de leur argent dans des fonds de placement ou directement dans des entreprises. Pourquoi ne pas faire de même mais en donnant à votre argent une utilité sociale ? Vous permettrez ainsi à des associations ou des entreprises avec une plus-value sociale évidente de développer leurs activités.

Placer ou investir solidaire, c'est investir utile pour l'homme et la planète.

Tous les produits financiers éthiques et solidaires en ligne sur www.financite.be, onglet « L'épargne éthique »

INVESTISSEMENT COLLECTIF : LA TOTALITÉ DU MONTANT QUE VOUS PLACEZ DANS LA COOPÉRATIVE OU L'ORGANISME SERA RÉINVESTIE DANS DES ENTREPRISES OU DES ORGANISATIONS NON COTÉES EN BOURSE ET APPARTENANT AU SECTEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.

PRODUIT	ORGANISME FINANCIER	DANS QUOI EST RÉINVESTI VOTRE ARGENT ?	RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE
Epargne de proximité	L'AUBE, LA BOUÉE, LES ECUS BALADEURS, LA FOURMI SOLIDAIRE, LE PIVOT	Dans des projets locaux solidaires (belges) actifs dans l'économie sociale, la lutte contre l'exclusion, l'éducation et la formation, la santé et la culture.	INV.MIN. : Pas de montant minimum - RENDEMENT : Pas de rémunération de l'épargne
Part de coopérateur Alterfin	ALTERFIN	Dans des institutions de microfinance et des associations de petits producteurs liés au commerce équitable dans le Sud (Amérique latine, Afrique et Asie).	INV.MIN. : 62,5 € - RENDEMENT : 4 % (en 2009)
Parts de coopérateur Crédal	CRÉDAL	Dans des projets ou entreprises belges d'économie sociale ou actives dans la lutte contre l'exclusion.	INV.MIN. : 10, 100 ou 500 € selon la formule - RENDEMENT : Pas de rémunération du capital ou couverture du taux d'inflation selon la formule
Parts de coopérateur Incofin	INCOFIN	Dans des petites entreprises dans les pays en développement et en transition via des institutions de microfinance durables (Amérique latine, Afrique, Asie et Europe de l'Est).	INV.MIN. : 130,20 € - RENDEMENT : 2 % (en 2009)
Parts de coopérateur Oikocredit-be	OIKOCREDIT-BE	Dans des projets solidaires dans les pays en voie de développement.	INV.MIN. : 250 € - RENDEMENT : 1,25 % (en 2010)

INVESTISSEMENT DIRECT : LA TOTALITÉ DU MONTANT QUE VOUS PLACEZ EST DIRECTEMENT INVESTIE DANS L'ORGANISME QUE VOUS AVEZ CHOISI.

Parts de coopérateur Les Tournières	LES TOURNIÈRES	Dans la société coopérative Les Tournières qui réhabilite des bâtiments dans la région de Liège pour en faire des habitations sociales ou les louer à des associations.	INV.MIN. : 250 € - RENDEMENT : Pas de rémunération du capital
Certificats d'action de la banque Triodos	BANQUE TRIODOS	Directement dans le capital de la banque Triodos.	INV.MIN. : Pas de montant minimum RENDEMENT : à titre indicatif, dividende 2009 : 1,95 € par certificat (au 16/11/10, valeur intrinsèque par certificat : 73 €)
Parts de coopérateur Espace Kegeljan	ESPACE KEGELJAN	Dans la société coopérative Espace Kegeljan qui s'occupe de l'éco- et la biorénovation d'un bâtiment à Namur destiné à héberger des associations.	INV.MIN. : 50 € - RENDEMENT : 2 %
Obligations	OXFAM-SOLIDARITÉ	Directement dans l'asbl Oxfam-Solidarité pour la réduction de sa dette.	INV.MIN. : 500 € - RENDEMENT : 0 ou 3 %, selon la formule
Emissions zéro	VENT D'HOUYET	Dans la société coopérative Emissions zéro pour la construction de deux parcs éoliens.	INV.MIN. : 260 € - RENDEMENT : 3 % annuel + chèque électricité (bon à valoir auprès de votre fournisseur d'électricité verte)

COMPTE D'ÉPARGNE OU À TERME : UNE PARTIE OU LA TOTALITÉ DE L'ÉPARGNE COLLECTÉE EST INVESTIE PAR LA BANQUE DANS DES ACTIVITÉS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.

PRODUIT	ORGANISME FINANCIER	A QUOI SERVIRA VOTRE ARGENT ?	PARTAGE SOLIDAIRE	RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE
Epargne Cigale	BNP PARIBAS FORTIS	25 % de l'épargne collectée sont investis par la banque dans des projets ou organisations non cotés en Bourse qui innover sur le plan social et/ou qui mènent une politique sociale positive et/ou qui mènent une politique de gestion écologique intégrale et/ou qui présentent une offre de produits qui se distinguent sur le plan social ou écologique. Le reste (75 %) est investi dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux.	La banque cède une partie de ses bénéfices à une association de votre choix, membre du RFA ⁽¹⁾ . Vous pouvez (en option) céder une partie de vos bénéfices à cette même association ⁽²⁾ .	INV.MIN. : pas de montant minimum - RENDEMENT : 1 % (taux de base) + 0,25 % (fidélité) ⁽³⁾
Compte Epargne Triodos (compte épargne, compte épargne Plus, compte épargne Junior, compte à terme)	BANQUE TRIODOS	L'épargne collectée est investie dans la nature et l'environnement (40 %), dans l'économie sociale (23 %), dans la culture et le non-marchand (35 %), et dans d'autres secteurs durables (2 %).	La banque cède une partie de ses bénéfices à une association de votre choix (et, uniquement pour le compte d'épargne Junior, Triodos cède en plus 10 € à Plan Belgique asbl). En outre, vous pouvez (en option) céder une partie de vos bénéfices à une association de votre choix.	INV.MIN. : pas de montant minimum (sauf pour le compte Epargne Plus : 3 500 € et pour le compte à terme : 2 500 €) RENDEMENT ⁽³⁾ : Compte d'épargne : 1,00 % (taux de base) + 0,25 % (fidélité) - compte d'épargne Plus : 0,75 à 1,15 % (suivant l'encours) + 0,25 % (fidélité) - compte d'épargne à terme : 1,00 à 2,90 % (suivant la durée) - compte d'épargne Junior : 1,00 % (taux de base) + 0,50 % (fidélité)

FONDS DE PLACEMENT : L'ÉPARGNE COLLECTÉE EST INVESTIE PAR LA BANQUE DANS DES ENTREPRISES COTÉES EN BOURSE SOCIALEMENT RESPONSABLES. ⁽⁵⁾

AlterVision Balance Europe	BNP PARIBAS FORTIS	Dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux.	La banque cède une partie de ses bénéfices à une association de votre choix, membre du RFA.	RISQUE : 2 (50 % actions - 50 % obligations) - INV.MIN. : +/- 250 €
Evangelion			La banque cède une partie de ses bénéfices à la Fondation Saint-Paul (formation à l'Evangile et soutien aux médias chrétiens)	RISQUE : 1 (20 % actions, 70 % obligations, 10 % instruments du marché monétaire libellé en €) - INV.MIN. : +/- 275 €
Triodos Sustainable Bond Fund		Dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux.		RISQUE : 1 (100 % obligations) INV.MIN. : Pas de montant minimum
Triodos Sustainable Equity Fund	BANQUE TRIODOS	Dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux.	La banque cède une partie de ses bénéfices à une association de votre choix : associations actives dans l'économie sociale, l'environnement, la lutte contre l'exclusion, l'éducation & la formation, les relations Nord-Sud,...	RISQUE : 3 (100 % actions) INV.MIN. : Pas de montant minimum
Triodos Sustainable Pioneer Fund		Dans des petites et moyennes entreprises cotées en Bourse (principalement dans les domaines des technologies environnementales, des énergies durables et des technologies médicales).		RISQUE : 6 INV.MIN. : Pas de montant minimum
Triodos Sustainable Mixed Fund				RISQUE : 2 INV.MIN. : Pas de montant minimum

PRODUITS D'ASSURANCE : L'ÉPARGNE COLLECTÉE EST INVESTIE PAR LA BANQUE DANS DES ENTREPRISES COTÉES EN BOURSE SOCIALEMENT RESPONSABLES. ⁽⁵⁾

Boost Ethico	ETHIAS ASSURANCES	Dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux.	Vous pouvez (en option) céder une partie de vos bénéfices à une association, membre du Réseau Financement Alternatif ⁽¹⁾ et ⁽²⁾	RISQUE : 4 (actions, obligations) - INV.MIN. : +/- 120 €
--------------	-------------------	--	---	--

(1) : voir la liste complète des associations membres du RFA sur www.financite.be (rubrique Rechercher / membres RFA).

(2) : les associations du Réseau Financement Alternatif sont actives dans l'économie sociale, l'environnement, la lutte contre l'exclusion, l'éducation et la formation, la paix et les droits de l'homme, les relations Nord-Sud...

(3) : taux au 16/11/2010

(4) : il existe d'autres coopératives qui émettent des parts de coopérateurs mais la loi exige qu'elles soient agréées par le Conseil national de la coopération pour qu'un appel public à l'épargne soit autorisé.

(5) : le niveau de risque évoqué peut varier de 0 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé), suivant la méthode prônée par la CBFA, cf. www.cbfa.be/fr/publications/stu/pdf/study21.pdf

Le banquier Jacob Fugger avec son comptable. Les dossiers derrière eux concernent les sucursales de la maison Fugger (Rome, Venise, Cracovie, Lisbonne, ...).



La banque vue de l'intérieur

Le public attend du guichetier une information claire, rapide et honnête. La banque en exige des résultats chiffrés. Un ancien guichetier d'une grande banque belge a accepté de témoigner sous anonymat pour FINANcité.

En bref

- La compétition ne s'arrête jamais au sein de la banque: d'abord entre les guichetiers eux-mêmes, ensuite entre les agences.
- Un nouveau client, oui. Un nouveau client pauvre, non!

Entretien réalisé par THIBAUT MONNIER



FINANcité: Comment êtes-vous devenu guichetier?

Une fois mon graduat en poche, je me suis mis à chercher un emploi. Je ne trouvais pas de travail dans mon domaine. C'est alors que j'ai entendu dire que les banques recrutaient. J'ai envoyé un CV avec une lettre de motivation et deux entretiens ont suivi. On m'a prévenu d'emblée que le but était de vendre le plus de produits possible.

Quel service le public attend-il du guichetier?

De la proximité. Le public attend qu'on l'aide dans toutes ses démarches courantes. Pour les personnes âgées, il s'agit de faire leurs virements, de les informer sur les avantages des comptes, de remplacer leur carte. Les jeunes générations veulent des explications sur le *PC Banking*. En bref, le public veut recevoir une information claire et pouvoir faire confiance à «son» guichetier.

Quel service la banque attend-elle du guichetier?

La banque demande aux guichetiers d'être proactifs. Les opérations courantes les plus demandées sont celles qui rapportent le moins à la banque et qu'il faut donc expédier en vitesse. Dès qu'un client entre dans la banque, on analyse les produits qui lui manquent et on essaie de l'accrocher pour le renvoyer à un conseiller clientèle qui aura plus de temps pour le travailler au corps.

Les produits les plus dangereux sont ceux qui rapportent le plus à la banque. Vendre des cartes de crédit était très bien vu.

Quels étaient les mots d'ordre vis-à-vis de la clientèle?

Un nouveau client, oui. Un nouveau client pauvre, non! Si une personne qui n'a pas de revenus veut ouvrir un compte, le mot d'ordre est de lui dire que l'agence a déjà trop de comptes et qu'elle n'est plus en capacité d'en ouvrir de nouveaux. On les renvoie alors vers la banque de La Poste.

C'est de l'exclusion bancaire, non?

Et c'est une pratique à la mode. Souvenez-vous du scandale en décembre dernier lorsque le directeur de Delta Lloyd déclarait: *Celui qui cherche un Aldi n'est pas à la bonne adresse*, rappelant au passage que les clients de moins de 35 ans n'ayant pas un minimum de 75 000 euros d'épargne ne seraient plus les bienvenus.

Quelle formation avez-vous reçue de la banque?

Après avoir appris à utiliser le logiciel de transactions, j'ai dû apprendre à parler des produits. Le mot produit est d'ailleurs à banir du vocabulaire des guichetiers: ça effraie les clients! Il faut utiliser le nom des produits (*Visa, carte de crédit...*). La banque est une entreprise commerciale avant tout, sa démarche l'est donc aussi.

Après six mois, tous les guichetiers doivent passer un examen de connaissance divisé en plusieurs modules. Il s'agit de la loi d'intermédiation bancaire (Loi Willems). Des sessions de rattrapage sont prévues pour ceux qui échouent.

Combien gagniez-vous? Était-ce suffisant?

Environ 1400 euros nets, ce qui était le salaire minimum au sein de la banque. Mais dès son entrée en fonction, le guichetier bénéficie d'une série d'avantages, comme des réductions sur les produits de la banque, et, pour les meilleurs éléments, des prêts hypothécaires à taux ridiculement bas. Les meilleurs vendeurs atteignent vite des sommets en termes de salaire.

Qu'est-ce qui vous a le plus plu dans votre travail?

Je sais désormais comment fonctionne une banque de l'intérieur. Cette expérience a donc été très enrichissante. J'ai aussi beaucoup aimé le contact avec les gens. Par contre, j'ai rencontré beaucoup de personnes en colère, surtout à la suite de la crise. Dans ces cas-là, le guichetier est en première ligne alors qu'il est la personne la moins responsable au sein de la banque.

Le plus déçu?

Pendant un an, chaque semaine, j'avais droit à une heure de coaching avec le directeur adjoint. Il se bornait à souligner les mauvais chiffres que j'avais pu réaliser, tableau personnalisé à l'appui. Il me comparait systématiquement avec les nouveaux venus qui réalisaient de meilleurs chiffres. Au bout d'un an, soit vous saturez et vous partez, soit vous mettez les bouchées doubles et vous montez en grade.

Comment classiez-vous la clientèle? Genre? Âge? Portefeuille?

Chaque client est encodé dans une fiche. À côté de son nom, figure un petit numéro qui représente ce qu'il rapporte chaque année à la

banque. Ce chiffre est le critère de classification. Lorsqu'il m'est arrivé de demander à un collègue de s'occuper d'un client à ma place car j'étais occupé, la première question qu'on me posait était: Combien de rentabilité? Oui, il y a une différence de traitement entre ceux qui rapportent beaucoup et ceux qui ne rapportent rien. À titre d'exemple, le client moyen sera reçu gentiment par la banque. Les gestionnaires de fortune partent quant à eux en voyage avec leurs clients, sont reçus chez eux...

Quels types de produits étiez-vous censé vendre le plus?

Les produits les plus dangereux sont ceux qui rapportent le plus à la banque. Vendre des cartes de crédit était très bien vu. Mais ces produits se vendaient en bureau, pas au guichet. Par ailleurs, le *PC Banking* est très intéressant car cela signifie moins de monde aux guichets donc plus de temps pour le service clientèle.

Les guichets sont-ils en voie d'extinction?

Je le crois oui. L'objectif futur est que tout soit automatisé, afin que l'activité bancaire soit concentrée sur le commerce plutôt que sur le service. Deux ans avant mon entrée en fonction, il y avait sept guichets dans mon agence. Il n'y en a plus que deux aujourd'hui.

Avez-vous été encouragé à vendre des produits socialement responsables?

Pas du tout. Il y a une grosse zone d'ombre sur ce type de produits. Il m'est arrivé de lire sur des fiches de produits que tel investissement était éco-responsable, mais les explications restaient toujours très approximatives. L'investissement socialement responsable n'est à mon sens pas considéré à sa juste valeur par les banques et ne représente qu'un argument commercial supplémentaire.

Il y a-t-il des motivations financières (primes) pour les meilleurs vendeurs?

Il y a des primes comme dans beaucoup d'entreprises. Chaque employé de la banque reçoit une prime commerciale, mais celle-ci est basée sur les résultats de l'agence dans laquelle il travaille. Cette situation pose néanmoins problème, car les meilleurs éléments éprouvent parfois de la rancœur vis-à-vis des moins bons puisque ces derniers font baisser les résultats de l'agence, et donc des primes accordées aux guichetiers. Une prime pour un guichetier en début de carrière s'élève à peu près à 2000 euros nets, en plus du pécule de vacances et du 13e mois.

Quel(s) motif(s) a(ont) été avancé(s) par la banque pour vous licencier?

Un manque de rentabilité. Ils ne s'en sont pas cachés et moi non plus. Je n'étais pas fait pour ce métier, nous nous sommes donc quittés en bons termes.

Une anecdote marquante?

Un de mes anciens collègues qui travaillait là depuis 30 ans m'expliquait qu'il y a encore 20 ans, si on lui demandait de vendre x assurances par mois, et que le 7 du mois, il avait tout vendu, le directeur lui ordonnait d'arrêter sinon on leur demanderait d'en vendre encore plus le mois suivant. Ce schéma est impensable aujourd'hui à cause de la compétition qui règne entre les agences.

